

# Rapport public Parcoursup session 2022

Université Grenoble Alpes - Licence - Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Grenoble (31003)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Grenoble Alpes - Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Grenoble (31002)	Jury licence simple	Tous les candidats	480	4665	1614	1850	13	3

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les candidats et leurs familles.

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

\* Disposer de compétences scientifiques

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

\* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

\* Disposer de compétences sportives

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

\* Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Cette licence s'adresse aux étudiants désirant exercer des métiers dans les domaines de l'éducation, de l'entraînement, de l'activité physique adaptée et santé, du management du sport ou de la recherche. Les deux premières années (sur Grenoble et Valence) sont communes à toutes les mentions avec un début de spécialisation en licence 2. Le choix de la mention s'effectue en 3<sup>e</sup> année. Les STAPS sont abordés selon 3 dimensions essentielles :

>Enseignements scientifiques (50% des cours) : biomécanique, anatomie, neurosciences, physiologie, psychologie, sociologie, histoire

>Enseignements technologiques (30% des cours) : connaissances sur les techniques utiles pour progresser (choix parmi de nombreuses disciplines sportives)

>Enseignements sportifs (10% des cours) : cela suppose d'être inscrit dans un club fédéral, de s'entraîner, de faire des compétitions, d'attester de performances, de réaliser un stage d'intervention...

À cela s'ajoutent des enseignements professionnels et/ou transversaux qui représentent 10% des cours

Pour aller plus loin :

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-APAS>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-EM>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-ES>

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/licence/STAPS-MS>

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des voeux

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Nous invitons les candidats des sessions futures à se rendre aux différents forums d'orientation, afin de mieux connaître la filière STAPS et d'affiner leur motivation à suivre un cursus long et rigoureux.

Il est important de soigner le projet de formation (orthographe, syntaxe, ...). Celui-ci doit mettre en évidence la capacité du candidat à se projeter dans son parcours de formation et mettre en exergue l'adéquation de son profil avec son projet professionnel, mais également sa capacité à pouvoir poursuivre ses études en STAPS.

L'examen des dossiers est effectué selon les éléments de preuve déposés par le candidat sur la plateforme Parcoursup ; il est par conséquent important d'anticiper le recueil de ces éléments de preuve auprès des organismes certificateurs.

La commission encourage les candidats intéressés par une première année STAPS LAS à également postuler en première année STAPS « classique », si cette filière les intéresse également, car il y a peu de places en STAPS LAS et les étudiants ne postulant qu'en STAPS LAS risquent de se retrouver dans l'impossibilité d'aller en STAPS.

Aucune spécialité n'est particulièrement préconisée au lycée ; c'est le niveau académique dans les spécialités choisies, plus que les spécialités elles-mêmes, qui est regardé

Le pourcentage des étudiants accueillis hors académie de Grenoble est minime.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation			
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Niveau dans les matières scientifiques		Notes dans les matières scientifiques	Complémentaire
	Niveau dans les matières littéraires		Notes dans les matières littéraires	Complémentaire
	Niveau dans les pratiques sportives		Notes en EPS + éléments de preuves sur le niveau de pratique sportive scolaire - UNSS et extrascolaire	Complémentaire
Savoir-être	Autonomie, Engagement, Esprit d'initiative		Réponses aux "questions précises" demandées Fiche Avenir	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Adéquation entre le profil du candidat et son projet de formation - Capacité du candidat à se projeter dans la formation		Fiche Avenir - Projet de Formation Motivé	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Niveau d'engagement dans la prise de responsabilités collectives, associatives ou citoyenne		Éléments de preuves sur le niveau d'engagement, activité et centres d'intérêt	Complémentaire

**Signature :**

Yassine LAKHNECH,  
Président de l'établissement Université Grenoble Alpes